



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026 2026/008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 28 janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	29

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Florence LE MEIGNEN), M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à M. Ibrahim MAKO OLOW), Mme Florence LEPY (pouvoir à M. Christophe LIEGE).

Secrétaires de séance : Mmes E. DEBUSSCHERE et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Économique du 7 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un second chargé d'opérations pour répondre notamment à la gestion d'une zone d'environ 4 ha et la thématique pluviale.

Le conseil municipal avec 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (D. SÉBILO) DÉCIDE:

- ◆ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Services techniques	Au 1 ^{er} février 2026					
	Création	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Non permanent (contrat de projet)	Besoin nouveau et temporaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 30 janvier 2026
Et de la publication, le 03 février 2026**

**Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ**

